

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 7 MARS 2016
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le sept (7) mars 2016 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire: messieurs les conseillers suivants : Jasmin Couturier, Ghislain Vignola, Alain Thibault et Magella Roussel.
Absence : Madame Johanne Morissette et Madame Myriam St-Laurent

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **LA SÉANCE EST OUVERTE PAR LA RÉCITATION DE LA PRIÈRE.**
2. **2016-027** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
3. **2016-028** **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016. Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance telle que présentée.
4. **2016-029** **ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois. Le montant des comptes est 14 046.50\$ du 2731 et de 16 491.28\$ du 91550 pour un total de 30 537.78\$.

LISTE DES COMPTES

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PEINTURE CLEP.	1352179	C1600648	62,06
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PELLE	1355261	C1600661	18,39
ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE FÉVRIER 2016	776935	C1600649	126,25
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PLINTHE CADRE CLEP.	FCC0054746	C1600650	41,05
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TEINTURE BOIS C.LEP.	FCC0055008	C1600650	9,64
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FUSIBLE,C.LEP	FCC005794	C1600650	6,60
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	CARTOUCHE D'ENCRE	175929	C1600651	141,42
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV.01-03-16AU01-03-2017	318329	C1600652	77,70
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	201600179817	C1600653	8,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC.CLEP.	659501617488	L1600013	16,87
HYDRO-QUÉBEC	LUM RUE JANVIER 2016	685601278445	L1600013	137,26
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. SALLE.MUN. DÉC.JAN.FÉV16	641501646814	L1600013	819,22
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE FÉVRIER 2016	27216	C1600654	2 173,88
LES SERVICES KOPILAB	CAISSE DE PAPIER	180688	C1600655	74,62
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERV.1-12-15AU01-03-16	182086	C1600662	178,40
<i><u>MINSTRE DU REVENU DU QUÉBEC</u></i>	<i><u>REMB. TPS URB.OCT À DÉC 2015</u></i>	<i><u>2016</u></i>	<i><u>M2016002</u></i>	<i><u>687,46</u></i>
TÉLUS MOBILITÉ	CEL VOIRIE FÉVRIER 2016	FÉVRIER 2016	L1600014	40,70
MRC DE LA MITIS	FORMATION	32904	C1600656	419,29
MRC DE LA MITIS	TRAV.PUBLIC.CONSTRUC			
	CONTRIBUTION FQM	32893	C1600656	932,85
<i><u>NORDA STELO INC.</u></i>	<i><u>HONOR. PROF. MUR SOUTENEMENT</u></i>	<i><u>214382</u></i>	<i><u>M2016001</u></i>	<i><u>15 803,82</u></i>
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRALE FÉVRIER 2016	FÉVRIER 2016	L1600015	341,46
REVENU QUÉBEC	REMISE FÉVRIER 2016	FÉVRIER 2016	L1600016	941,47
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	SAC DE BALAYEUSE	8687	C1600657	7,99
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATION 2016	2016	C1600658	404,49
TELUUS QUÉBEC	TEL S. MUN. FÉVRIER 2016	FÉVRIER 2016	L1600017	48,91
GROUPE ULTIMA	ASSURANCE MUNICIPALE	256442	C1600659	4 726,00
GROUPE ULTIMA	AVENANT ASSURANCE	256891	C1600659	88,00
GROUPE ULTIMA	AVENANT ASSURANCE	256878	C1600659	13,00
ULTRAMAR	CHAUF HUILE 1610.6L/0.584\$	88045	C1600663	1 081,44
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JANVIER 2016	2016-01-27	L1600018	45,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE FÉVRIER 2016	2016-02-08	L1600018	30,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES 3 ROULEAUX	2016-02-24	L1600018	293,19
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE FÉVRIER 2016	2016-02-22	L1600018	40,00

**Bilan du mois
Février 2016**

Salaires nets : 3 employés		2 882.65\$
<u>Total des factures :</u>		<u>30 537.78\$</u>
Total salaires et compte du mois :		33 420.43\$
Chèque manuels et en ligne déjà payés (L-M)		19 245.36\$
<u>Salaires payés :</u>		<u>2 882.65\$</u>
Reste à payer :		11 292.42\$
Solde des comptes :	no : 2731	452 841.69\$
3 mars 2016	no : 2732 mc dispo	75 000.00\$
	no : 91550	115 929.80\$
	No : 91550 mc dispo	171 297.00\$

5. **CORRESPONDANCE**

6. **2016-030** **AUTORISATION DE PAIEMENT ENT. E NORMAND 3^{ER} VERSEMENT
ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #70486 pour le 3^{er} versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2015-2016 au montant de 20 120.63\$ tx incluses à Les Ent. E. Normand inc.

7. **2016-031** **AUTORISATION DE PAIEMENT MRC-QUOTE-PART 1^{ER} VERSEMENT**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #32939 au montant de 26 215.01\$ pour le 1^{er} versement de la quote-part à la MRC.

8. **2016-032** **AUTORISATION DE PAIEMENT- CAIN LAMARRE AVOCAT**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 40-0000034691 pour services professionnels rendus du 7 janvier au 29 janvier 2016 pour le dossier Construction B.M.L à Cain Lamarre Avocat au montant de 4 929.78\$ tx incluses.

9. **2016-033** **APPUI- DOSSIER ACÉRICOLE**

**POUR LE MAINTIEN DES OUTILS DE MISE EN MARCHÉ DONT LE
CONTINGENTEMENT DE LA PRODUCTION ACÉRICOLE AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

CONSIDÉRANT que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

PAR CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage que :

POUR TOUTES CES RAISONS, NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

De mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

10. 2016-034

PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE – ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS;

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2016 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Monsieur Réginald Morissette, maire à signer lesdits permis d'intervention.

11. 2016-035

APPUI-L'OCÉAN 150

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage appui la Ville d'Amqui dans leur projet « Le Train Océan 150 » présenté à Patrimoine Canada.

12. 2016-036

DÉPÔT LISTE ARRÉAGE TAXE 2014

Mention : La directrice dépose la liste des arrérages de taxes 2014 au conseil.

13. 2016-037

VENTE POUR TAXE

Après la présentation de la liste des comptes à être vendu pour taxes impayées.

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale à faire parvenir la liste à la MRC de la Mitis, si non payée le 17 mars 2016.

14. 2016-038

REPRÉSENTANT VENTE POUR TAXE

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme M. Réginald Morissette maire comme représentant lors de la vente pour taxe le 9 juin à 10h.

15. 2016-039

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLES

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GHISLAIN VIGNOLA

APPUYÉ PAR MONSIEUR MAGELLA ROUSSEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

16. 2016-040

PANNEAU D'URGENCE GÉNÉRATRICE SÉCURITÉ CIVILE

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde à l'entreprise Les Électriciens Jacques Bérubé inc. à procéder à l'installation d'un panneau d'urgence génératrice dans le centre Lepageois au coût de 3 395.00\$ taxable.

17. 2016-041

REMBOURSEMENT DE TAXE À LA PROPRIÉTÉ MATRICULE-5380-45-0415

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde le remboursement de taxe aux propriétaires Sébastien Duclos et Geneviève Morissette pour le programme accès à la propriété au matricule 5380-45-0415 pour la 3^{ème} année de construction au montant de 885.40\$.

18. **AFFAIRES NOUVELLES :**

2016-042

a) **AUTORISATION DE PAIEMENT-CAIN LAMARRE AVOCAT
FACTURE 40-0000034883**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 40-0000034883 au montant de 2 648.84\$ pour honoraires professionnels du 3 février au 26 février 2016 à Cain Lamarre avocat dans le dossier Construction B.M.L., division de Sintra.

2016-043

b) **INSCRIPTION SIPC-PAIEMENT TAXE**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage désire procéder à l'inscription sipc pour le paiement des taxes municipales par les institutions et accès-d. De plus, nomme la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour l'inscription et la nomme comme signataire des documents requis à l'inscription.

19. **PÉRIODE DES QUESTIONS :**

20. **2016-044**

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault, la fermeture de l'assemblée à 21h35.

Je, Réginald Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.